

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024**

Le 9 septembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 3 septembre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 21

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : FREULON Véronique (pouvoir à ATANI Béatrice), GUITTON Sébastien (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés: THIBAUT Jean-Paul.

Absents : DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier.

Secrétaire de Séance : ETOURNEAU Patrice.

**DCM N° 2024 – 064 : CCALS – REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE A LA
CCALS D'UNE MISSION DE GEODETECTION POUR BRANCHEMENT
ASSAINISSEMENT A DAUMERAY**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué de la commune de DAUMERAY.

Monsieur DAVY rappelle que la commune a cédé en 2023 plusieurs parcelles de terrain situées rue de la Prée et rue de la Fraternité à DAUMERAY à la SCI LOLI représentée par M. Damien CROCHARD, afin qu'il puisse y construire le nouveau siège de sa société.

Pour assurer l'évacuation des eaux usées de ce bâtiment, un nouveau branchement au réseau doit être réalisé rue de la Fraternité, sur une parcelle communale.

En préalable à ces travaux une mission de géodétection des réseaux existants a dû être réalisée par la CCALS.

S'agissant d'un terrain communal cette mission doit être remboursée à la CCALS.

Monsieur DAVY propose donc que la commune rembourse à la CCALS service assainissement collectif les frais de géodétection des réseaux dans la parcelle privée de la commune, pour un montant de 601,20 € HT soit 721,44 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation à M. le Président de la CCALS.

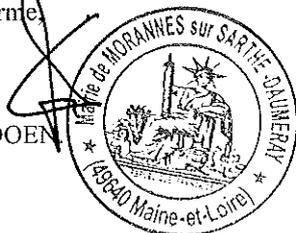
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240909-DCM2024-064-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024